



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le délégué territorial

Dossier suivi par : Aurélie DESSACS
Tél. : 03 89 20 16 87
Mail : a.dessacs@inao.gouv.fr

N/Réf : OR/SA/60.22

Monsieur le Maire
COMMUNE DE CHATEL-SUR-MOSELLE
1, Place du Gal de Gaulle
88330 CHATEL-SUR-MOSELLE

Colmar, le 23 juin 2022

Objet : Modification N°1 du PLU de CHATEL-SUR-MOSELLE

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 7 avril 2022, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier de modification du PLU de la commune de CHATEL-SUR-MOSELLE.

La commune de CHATEL-SUR-MOSELLE est située dans l'aire géographique des AOP « Miel de Sapin des Vosges » et « Munster ».

Elle appartient également à l'aire de production des IGP « Bergamotes de Nancy », « Emmental français Est-Central » et « Mirabelles de Lorraine ».

Il s'agit de la modification n°1 du PLU qui a pour objectif de réévaluer le PLU pour le mettre en compatibilité avec le SCOT des Vosges Centrales et de reprendre le règlement écrit pour alléger l'instruction des autorisations d'urbanisme et l'adapter à la situation locale.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et les IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice
et par délégation,

Olivier RUSSEIL

Copie : DDT 88

INAO - Délégation Territoriale Nord-Est
SITE DE COLMAR
12 avenue de la Foire aux Vins - BP 81233
68012 COLMAR CEDEX
TEL : 03 89 20 16 80
www.inao.gouv.fr